

Programme de formation CACES R482 – Engins de chantier

Intitulé de la formation

CACES R482 – Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (Engins de chantier).

Durée

Selon la catégorie d'engins et le niveau du candidat : de 3 à 5 jours.

Prérequis

Être âgé de 18 ans minimum.

Maîtrise du français oral et écrit.

Aptitude médicale à la conduite d'engins (certificat requis).

Objectifs pédagogiques

- Connaître les règles de sécurité liées à la conduite d'engins de chantier.
- Identifier les risques liés à l'utilisation de chaque type d'engin.
- Maîtriser la conduite et les manœuvres des engins concernés.
- Passer les épreuves théoriques et pratiques du CACES R482.

Contenus

- Réglementation et responsabilités du conducteur.
- Technologie des engins et équipements.
- Règles de conduite, de circulation et de manœuvre en sécurité.
- Vérifications d'usage, maintenance de premier niveau.
- Entraînement aux épreuves théoriques et pratiques (plateforme).

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques interactifs avec support visuel.
- Mises en situation sur plateau technique certifié.
- Exercices pratiques et simulations.
- QCM et entraînements à l'examen.

Modalités d'évaluation

- Épreuve théorique (QCM).
- Épreuve pratique sur engin(s) de la catégorie visée.
- Évaluation conforme aux recommandations CACES R482 (reconnaissance CNAM/INRS).



Modalités et délais d'accès

Inscriptions :

Formulaire de contact sur notre site www.controleservices.fr,

Par mail à l'adresse contact@controleservices.fr,

Par téléphone au [06 40 72 69 58](tel:0640726958).

Délai d'accès à la formation :

Selon places disponibles dans les sessions de formation (pouvant aller d'une disponibilité immédiate à plusieurs semaines selon la nature de la demande et la période).

Tarif

Sur devis, en fonction de la catégorie d'engins et du nombre de participants.

Contact

Email : contact@controleservices.fr,

Téléphone : 01.84.19.00.17

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute adaptation nécessaire.